Nations Unies E/ESCAP/67/16

Conseil économique et social

Distr. : Générale
7 mars 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session
Bangkok, 19-25 mai 2011
Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives à la gestion : Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu général des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat en 2010 dans le contexte du repositionnement de la Commission en tant que centre régional de premier plan pour le développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. Il décrit les tendances de la coopération technique mise en œuvre pour aider les États membres de la région à relever les grands défis émergents auxquels ils sont confrontés, ainsi que le passage à une approche programmatique, incluant notamment l'établissement de programmes pluriannuels de développement des capacités pour 2011-2013 correspondant aux besoins émergents des États membres. Il récapitule les contributions financières, et rend compte de l'exécution des activités de coopération technique et de leurs principales orientations en 2010. La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des directives quant à l'orientation à imprimer à son programme de coopération technique.

Table des matières

Page

I. Tendances du programme de coopération technique de la CESAP en 2010 2
II. Activités de coopération technique du secrétariat en 2010 4
A. Introduction 4
B. Contributions financières reçues en 2010 au titre de la coopération technique 4
C. Exécution des activités de coopération technique en 2010 6
D. Principales orientations de la coopération technique en 2010 7
III. Conclusion 17

Annexes.

I. Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2010 18
II. Ressources fournies en 2010 par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique 19
III. Assistance extrabudgétaire en nature (au titre de prêts non remboursables en 2010) 20

Tableau.

Récapitulatif des contributions financières en 2010, par source de financement 5

Figures.

1. Contributions financières à la coopération technique en 2010, par source de financement 5
2. Évolution des dépenses de la CESAP, 2000-2011 6

I. Tendances du programme de coopération technique de la CESAP en 2010

1. En 2010, le montant total des contributions en espèces reçues par la CESAP pour les activités de coopération technique, provenant tant du budget ordinaire que de contributions volontaires, s'est élevé à environ 16,8 millions de dollars des États-Unis. La même année, l'exécution des activités de coopération technique a représenté au total environ 13,9 millions de dollars des États-Unis. On trouvera à la section II ci-après de plus amples détails en la matière.

2. L'un des principaux éléments de l'« Initiative pour l'efficacité organisationnelle », a consisté pour le secrétariat à prendre en 2010 des mesures concrètes visant à orienter son activité de coopération technique vers une approche programmatique fondée sur le développement des capacités, afin de permettre à la CESAP de réaliser l'objectif à long terme de son programme: la promotion d'un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, avec pour objectif général de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans l'ensemble, les 8 sous-programmes de la CESAP se renforcent mutuellement et visent les trois résultats suivants en matière de développement : a) les gouvernements des États membres seront dotés de politiques de développement plus efficaces, inclusives et durables pour envisager le développement dans une perspective multidisciplinaire, de manière à

réduire les écarts de développement et à accroître la résilience ; b) les processus mondiaux refléteront davantage le point de vue de la région, lequel sera présenté de manière plus vigoureuse et plus coordonnée, et les pays bénéficieront d'un appui analytique et technique pour s'acquitter de leurs engagements internationaux ; et c) des mécanismes de coopération régionale et des cadres institutionnels seront en place pour promouvoir l'intégration régionale et le développement inclusif.

3. Le développement des capacités est l'une des fonctions principales de la CESAP. Il s'agit d'un processus continu de développement des capacités des individus, des organisations et des collectivités permettant que les résultats en matière de développement soient à la fois réalisables et durables.

4. Pour continuer à affermir la position de la CESAP en tant que centre régional de premier plan pour le développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat s'emploie à mettre au point des programmes pluriannuels de développement des capacités correspondant aux besoins des nouveaux des États membres, en mettant notamment l'accent sur les pays ayant des besoins particuliers, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le recentrage des activités du secrétariat en matière de renforcement des capacités sur un nombre réduit de grands programmes bien intégrés, s'inscrivant pleinement dans le programme de travail, est destiné à en accroître l'impact général.

5. Le secrétariat a orienté sa planification des activités de développement des capacités pour la période 2011-2013 vers une approche programmatique. Des notes conceptuelles sur le développement des capacités au cours de cette période ont été mises au point et adoptées en 2010 pour chaque sous-programme de la CESAP afin de refléter une approche intégrée et mieux ciblée, qui comporte notamment des composantes et des projets communs à plusieurs divisions.

6. L'approche programmatique fait également partie d'une stratégie de mobilisation des ressources destinée à assurer un financement extrabudgétaire fiable et prévisible, ainsi qu'à remédier aux écarts de capacité et répondre aux besoins identifiés dans les notes conceptuelles.

7. On a continué à considérer comme hautement prioritaire l'établissement de partenariats solides avec d'autres organisations afin d'assurer la cohérence du système des Nations Unies au niveau régional. Le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique, qui regroupe 30 organismes des Nations Unies et organisations affiliées, a permis de renforcer encore la coordination et la cohérence entre les programmes de travail de ces différentes entités régionales au titre de l'Initiative «Unies dans l'action».

8. Les membres du Mécanisme de coordination régionale ont apporté leur contribution au rapport intitulé *Atteindre les OMD dans un contexte d'incertitude mondiale: rapport 2009/10 pour la région Asie-Pacifique*[1], présenté à Manille en février 2010, ainsi qu'au rapport régional intitulé *Paths to 2015: MDG Priorities in Asia and the Pacific : Asia-Pacific MDG Report 2010/11*[2] présenté lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.II.F.10.

[2] Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.II.F.20.

Millénaire pour le développement, tenue en septembre 2010 à New York, et la publication conjointe intitulée *Striving Together : ASEAN and the UN*[3] présentée lors du Sommet Association des Nations d'Asie du Sud-Est-Organisation des Nations Unies, en octobre 2010 à Hanoi. Par ailleurs, la Déclaration conjointe sur la collaboration ASEAN-ONU en matière de gestion des catastrophes[4] a été adoptée à cette même réunion, avec différentes contributions des membres du Mécanisme de coordination régionale.

II. Activités de coopération technique du secrétariat en 2010

A. Introduction

9. Aux fins du présent document, les activités de coopération technique et de développement des capacités sont définies comme étant les activités relatives aux domaines suivants : a) promotion des politiques et concertation sur les questions critiques et émergentes, y compris le suivi des engagements mondiaux et régionaux ; b) constitution de réseaux régionaux de connaissances conçus pour permettre aux membres et membres associés de la CESAP de partager des données d'information et d'expérience sur les pratiques efficaces et novatrices et d'en débattre ; et c) services de formation, services consultatifs et autres formes d'assistance technique conçues pour renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP à formuler et appliquer des politiques et des programmes efficaces dans divers domaines clefs du développement.

10. Les activités de coopération technique de la CESAP sont financées à la fois par le budget ordinaire de l'ONU et par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire comprend: a) le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22) et b) le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35).[5] Les ressources extrabudgétaires sont des contributions versées à titre volontaire par les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ces contributions peuvent être en espèces (fonds d'affectation spéciale) ou sous la forme d'une assistance en nature, par exemple le détachement d'experts à titre gracieux ou la mise à disposition d'installations et d'équipements.

B. Contributions financières reçues en 2010 au titre de la coopération technique

1. Contributions en espèces

11. En 2010, le montant total des contributions en espèces reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique (émanant du système des Nations Unies ou de sources extérieures), s'est élevé à 16 767 706,19 dollars, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport au montant total des contributions en espèces versées en 2009 (15 816 144,19 dollars).

[3] Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.09.II.F.3.

[4] http://asean2010.vn/asean_en/news/48/2DAA08/Joint-Declaration-on-ASEAN-UN-Collaboration-in-Disaster-Management

[5] Les contributions destinées aux projets pluriannuels financés au titre du Compte pour le développement (chapitre 35) sont comptabilisées pour l'année où elles sont reçues.

Tableau. Récapitulatif des contributions financières en 2010, par source de financement

	Dollars des États-Unis	*Pourcentage*
a) Pays donateurs (voir annexe I)	8 007 508,11	47,7
b) Système des Nations Unies (voir annexe II)		
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22)	2 730 900	16,3
2. Compte de l'ONU pour le développement	2 802 800	16,7
3. Programme des Nations Unies pour le développement	145 642,32	0,9
4. Fonds des Nations Unies pour la population	239 866,35	1,4
5. Autres institutions et organismes des Nations Unies	28 358	0,2
c) Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (voir annexe II)	2 812 631,41	16,8
Total	**16 767 706,19**	**100**

12. La figure 1 montre l'origine de ces contributions.

Figure 1. Contributions financières à la coopération technique en 2010, par source de financement

(en pourcentage)

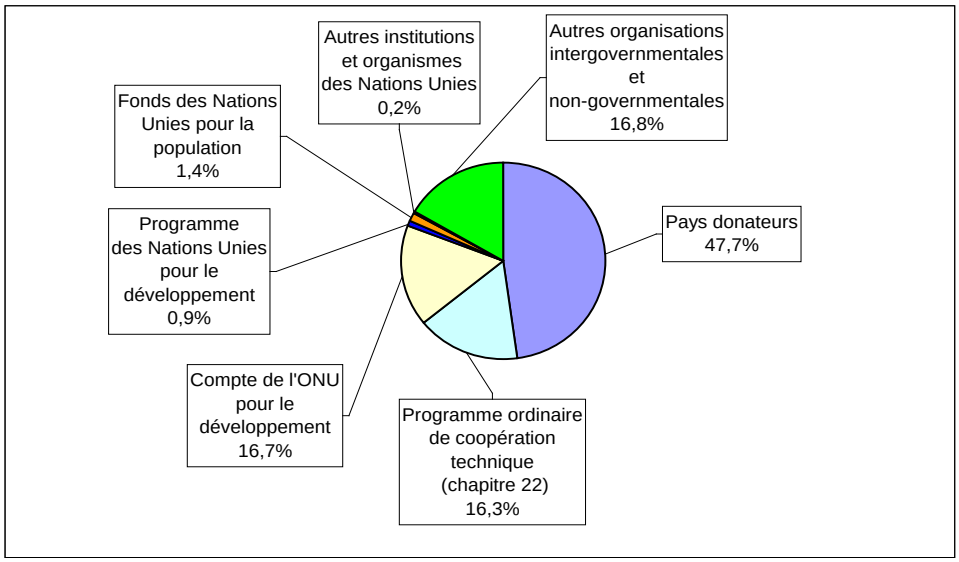

13. Les pays donateurs ont versé 8 007 508,11 dollars du total des fonds reçus en 2010, dont environ 73 % provenant de pays membres en développement. On trouvera à l'annexe I du présent document de plus amples détails sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) d'origine bilatérale.

14. La contribution totale du système des Nations Unies (chapitres 22 et 35 et autres sources de financement interne) s'est élevée à 5 947 566,67 dollars, soit 35,5 % du financement total reçu en 2010. On trouvera à l'annexe II.A du présent document des informations complémentaires à ce sujet.

15. La contribution d'autres organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales s'est élevée à 2 812 631,41 dollars en 2010. Le principal donateur est la Fondation Bill-et-Melinda-Gates. On trouvera à l'annexe II.B du présent document des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales.

2. Contributions en nature

16. En 2010, les États membres de la CESAP ont aussi fourni à titre gracieux un total de 104 mois de services d'experts dans différentes disciplines. On trouvera à l'annexe III de plus amples détails en la matière. Par ailleurs, dans le cadre de nombreux projets de coopération technique, diverses contributions en nature (installations de conférence, moyens techniques, spécialistes ou encore personnel de secrétariat) ont été fournies par des organisations gouvernementales partenaires.

C. Exécution des activités de coopération technique en 2010

17. La figure 2 montre, pour les 11 dernières années, l'évolution des dépenses au titre de la coopération technique, par rapport aux dépenses totales de la CESAP.

Figure 2. Évolution des dépenses de la CESAP, 2000-2011

(en millions de dollars des États-Unis)

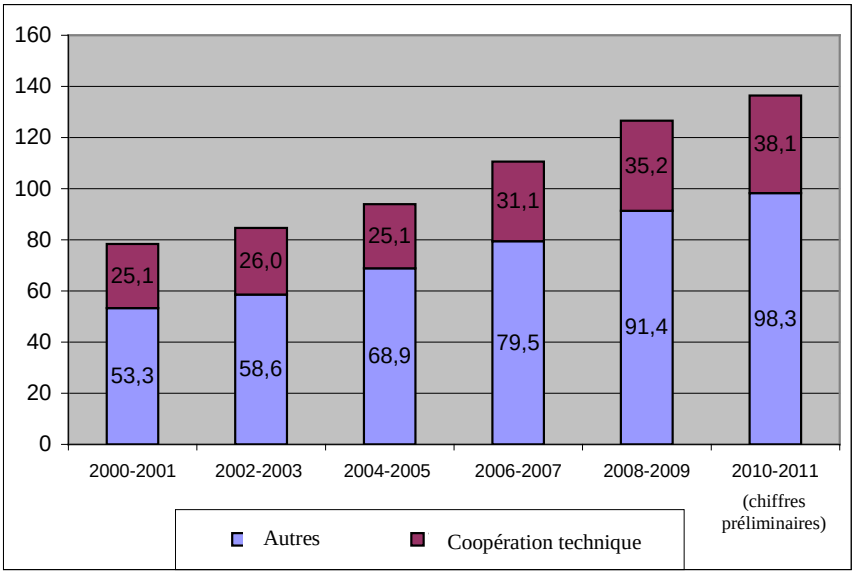

18. En 2010, l'exécution des activités de coopération technique du secrétariat s'est chiffrée au total à environ 13,9 millions de dollars, dont approximativement 11 millions de dollars provenaient de ressources extrabudgétaires. Sur ce montant, environ 5,6 millions de dollars ont servi à financer des projets de coopération technique mis en œuvre par les divisions opérationnelles de la CESAP ou d'autres organismes au titre du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, administré par la CESAP. Environ 5,4 millions de dollars ont servi à soutenir les institutions régionales et à financer leurs activités de coopération technique.

19. Le budget global d'exécution des activités de coopération technique ci-dessus mentionné comprend 2 millions de dollars des États-Unis provenant du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chapitre 22) et 0,9 million de dollars provenant du Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35). Les ressources fournies au titre du chapitre 22 ont été utilisées pour renforcer la capacité à élaborer des politiques économiques et sociales, une attention particulière allant aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique. À cette fin, divers moyens ont été mis en œuvre : services consultatifs, activités de formation et programmes de bourses, outre le partage d'expérience et de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

D. Principales orientations de la coopération technique en 2010

1. Promotion de la connectivité régionale

20. La CESAP a continué de promouvoir les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique comme base d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré. Après trois nouvelles ratifications (Indonésie, Népal et Turquie) intervenues en 2010, il y a actuellement 28 États membres parties à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie.[6] Dans le même temps, Sri Lanka et le Bangladesh ont ratifié l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique,[7] en février et août 2010 respectivement, portant ainsi à 22, le nombre total de pays signataires, 15 pays étant parties à l'Accord.

21. En 2010, les activités de développement des capacités ont porté essentiellement sur la modernisation des infrastructures le long des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et l'opérationnalisation des couloirs de transport, y compris le renforcement des capacités en matière de partenariat public-privé dans le domaine des infrastructures de transport. Le secrétariat a également continué à appuyer les efforts tendant à rendre opérationnels les couloirs internationaux de transport intermodal en Asie du Nord-Est et en Asie centrale, et à coordonner son action avec celles des pays membres pour assurer le suivi de l'efficacité des opérations de transport le long de ces couloirs.

22. En application de la Déclaration de Bangkok sur les transports et le développement en Asie (E/ESCAP/66/11, chap. IV), adopté par le Forum des ministres asiatiques des transports en décembre 2009, le secrétariat a lancé le

[6] Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, n° 41607.

[7] Nations Unies, *Recueil des traités*, n° 46171

processus d'élaboration de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. Des questions institutionnelles et réglementaires ont été examinées par un groupe régional d'experts réuni en novembre 2010, alors que, pour sa part, la structure du projet d'accord a été examinée par le Comité des transports lors de sa deuxième session, tenue en novembre 2010 à Bangkok (voir E/ESCAP/67/7).

23. La première réunion de négociation sur les projets d'annexes à l'Accord de l'organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation des transports routiers s'est tenue au milieu de 2010. Le secrétariat a aussi mis au point des lignes directrices pour les comités nationaux de facilitation du commerce et des transports, qui jouent souvent un rôle crucial dans le recensement des obstacles et la rationalisation des procédures en matière de commerce et de transport au niveau national. Le secrétariat a continué à fournir aux pays une formation à l'intention des transitaires, des opérateurs multimodaux et des fournisseurs de services logistiques.

24. La secrétariat a mis en œuvre son programme sur la facilitation du commerce, destiné à aider les États membres à s'attaquer aux inefficacités et aux goulets d'étranglement dont souffre le commerce international, à travers le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT), et en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En la matière, le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce est le lieu d'échange d'information et de dialogue régional sur les politiques. Plus de 300 responsables et parties prenantes dans le domaine de la facilitation du commerce ont bénéficié des activités de renforcement des capacités en 2010, y compris les représentants des cinq pays les moins avancés et des sept pays en développement sans littoral.

25. Le Guide de l'analyse du processus des affaires pour simplifier les procédures et la documentation du commerce international (*Business Process Analysis Guide to Simplify Trade Procedures*) a été publié dans le cadre de UNNExT. Ce guide a reçu un accueil favorable et a été utilisé dans huit pays lors d'ateliers de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de création de guichets uniques, ainsi que pour des études sur la simplification des procédures commerciales. UNNExT a aussi servi pour la mise au point, en Mongolie, du schéma directeur pour un guichet unique, et pour l'organisation d'une exposition multimédia sur la facilitation du commerce, en octobre 2010 en Malaisie. Cette exposition a été organisée conjointement par la CESAP et la Banque asiatique de développement (BAsD) en collaboration avec l'ASEAN, la CEE et l'Organisation mondiale des douanes ainsi que le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports.

2. Développer les capacités en matière de recherche sur le commerce international, d'investissement et de transfert de technologie

26. Les chercheurs universitaires et des organisations internationales ont cité de plus en plus souvent les travaux analytiques effectués dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT); ce réseau est considéré comme une « bonne pratique » servant de modèle à la création d'autres réseaux. Les bases de données créées par ARTNeT sur les modèles gravitaires, les coûts commerciaux, le suivi des performances commerciales et les services font désormais parties des outils habituels de l'élaboration de politiques reposant sur des informations factuelles. À travers l'organisation de travaux de

recherche sur les grandes questions commerciales intéressant la région, la diffusion de notes d'orientation, de bulletins d'alerte et de documents de travail et l'organisation d'ateliers et de séminaires de renforcement des capacités, ARTNeT a pu produire des études de haute qualité, répondant à la demande et à vocation pratique, et renforcer ainsi les capacités analytiques dans la région.

27. Compte tenu du rôle important du commerce et des investissements internationaux dans la promotion du développement économique et la réduction de la pauvreté, la CESAP a organisé six ateliers et séminaires de formation en collaboration avec ARTNeT, l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de développer les capacités de la région dans les domaines suivants : a) élaboration de politiques fondées sur des informations factuelles ; b) accès aux analyses, aux bases de données et aux experts ; c) meilleure compréhension des différentes règles et modalités en matière de commerce et d'investissement ; et d) renforcement des capacités de négociation dans l'optique de l'expansion du commerce et de l'investissement aux niveaux régional et mondial.

28. Le secrétariat a organisé une séance spéciale consacrée à une approche systématique de l'Aide pour le commerce lors de la treizième Conférence annuelle sur l'analyse économique mondiale, qui s'est tenue en juin 2010 en Malaisie. Il s'agissait de procéder à un échange de vues sur la situation actuelle en matière d'Aide pour le commerce dans différentes régions, et de déterminer comment les chercheurs et les décideurs politiques pouvaient contribuer à rendre plus efficace l'Aide pour le commerce. La séance spéciale a mis l'accent sur les faiblesses du côté de l'offre dans les pays en développement et sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des initiatives en matière d'Aide pour le commerce dans ces pays.

29. Le secrétariat a continué à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises à travers un effort de renforcement des capacités mené dans le cadre des réseaux locaux du Pacte mondial en Asie et dans le Pacifique. Un programme didactique a été mis au point et fait l'objet d'un projet pilote à Sri Lanka dans le cadre d'un programme de formation; Ces programmes ont été ensuite adoptés par différents réseaux au Bangladesh, en Indonésie et au Pakistan. En tout, 130 participants venant de 40 entreprises signataires ont été formés, ainsi que 30 formateurs qui serviront de conseillers techniques à l'avenir. Un dialogue entre parties prenantes sur la responsabilité sociale des entreprises a été organisé conjointement par le Bureau du PNUD des Maldives et le Ministère du développement économique de ce pays, à la suite de quoi 22 sociétés sont devenues membres fondateurs d'un réseau local mis en place aux Maldives. Trois réseaux locaux ont mis au point des stratégies et des plans d'entreprise avec l'aide du secrétariat.

30. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) a continué à promouvoir et renforcer les systèmes nationaux d'innovation dans la région et, conformément à la résolution 64/3 de la Commission sur la promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement en Asie et dans le Pacifique, a organisé une réunion consultative d'experts afin de trouver des partenaires et décider des activités à entreprendre par le mécanisme de coopération institutionnelle du CAPTT en vue d'apporter une valeur ajoutée à d'autres réseaux régionaux et mondiaux concernés par les technologies de l'énergie renouvelable. Un Forum des entreprises sur l'énergie renouvelable a été organisé en coopération avec le

Centre international de transfert de technologie de Nanjing (Chine) pour discuter des possibilités de renforcement de la coopération en matière de transfert de technologie, de partenariats commerciaux et de collaboration en matière de recherche-développement. Le moteur de recherche du CAPTT, dénommé « Asia-Pacific Technology Information Tracking and Unified Data Extraction (APTITUDE) », a été encore amélioré pour permettre les recherches dans 15 bases de données technologiques du domaine publique d'Asie et du Pacifique.

3. Mettre en œuvre la croissance verte en vue d'un développement inclusif et durable

31. La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue au Kazakhstan en septembre-octobre 2010, a adopté l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »: partenariat Europe-Asie-Pacifique pour la croissance verte (voir E/ESCAP/67/8). La CESAP aide les pays membres à mettre en œuvre le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010),[8] y compris la mise au point d'une feuille de route fondée sur la notion de changement de système économique et de « efficacité écologique ». Au cours de la conférence, les petits États insulaires en développement de Pacifique ont exprimé leur engagement ferme en faveur d'une initiative de croissance verte pour le Pacifique.

32. En 2010, le secrétariat a fourni une assistance technique à un certain nombre de pays, dont le Cambodge (une feuille de route nationale pour la croissance verte a été adoptée pour le Gouvernement); le Kazakhstan (un rapport national sur l'utilisation des outils politiques de la croissance verte a été adopté par un groupe travail interministériel); et aux Fidji (où a été adoptée une nouvelle loi sur la croissance verte, la productivité verte et les emplois verts).

33. À Aceh (Indonésie), le secrétariat s'est employé à promouvoir les investissements dans le capital naturel et l'internalisation des coûts liés aux avantages environnementaux pour une croissance verte. Un accord sur le « paiement des services écosystémiques » a été conclu entre les collectivités locales et une compagnie de distribution d'eau qui devrait permettre une meilleure protection du bassin versant et un accroissement des revenus pour les communautés concernées. Il a été rendu compte de ces activités aux responsables politiques d'Asie du Sud-Est lors d'un atelier régional organisé au Viet Nam en juillet 2010.

34. Dans le secteur de l'eau, la croissance verte a été promue à travers la mise en place d'infrastructures écoefficaces, et des activités de renforcement des capacités au bénéfice de 15 pays en développement. Des études détaillées ont été effectuées dans huit pays et des projets pilotes mis en place dans deux pays. Les gouvernements indonésien et philippin ont incorporé la notion d'écoefficacité des infrastructures du secteur de l'eau dans leurs plans quinquennaux de développement.

35. La CESAP a organisé, en coopération avec le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire-général, le Dialogue régional sur la gestion des eaux en Asie et dans le Pacifique, en juin 2010 à Kuala Lumpur, afin

[8] Voir CESAP, C*inquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et le Pacifique, 2005* (publication des Nations Unies, n° de vente: E.05.II.F.31), annexe II.

de promouvoir le deuxième Plan d'action de Hashimoto, concernant notamment ce qu'il est convenu d'appeler la révolution des eaux usées en Asie. En application du Plan de mise en ouvre de Johannesburg,[9] des programmes de formation de formateurs sur la gestion intégrée des ressources en eau ont été organisés au Myanmar, en Thaïlande et au Viet Nam. Afin d'appuyer le Forum Asie-Pacifique sur l'eau, la CESAP a par ailleurs conduit l'effort entrepris au niveau régional pour suivre les investissements ainsi que les résultats en matière de ressources en eau, et organisé aux Philippines une réunion d'experts sur ce sujet.

36. Dans le secteur de l'énergie, une série d'études de politique générale ont permis de mettre au jour des stratégies tendant à promouvoir un développement à faible intensité de carbone dans la région; ces études ont été examinées à l'occasion de réunions d'experts, notamment en avril 2010 en Chine. Les études en question préconisaient une approche fondée sur les avantages communs pour l'élaboration des politiques énergétiques, la recherche des technologies appropriées et le développement des capacités humaines. Concernant la sécurité énergétique, la CESAP a continué à promouvoir la coopération régionale et sous-régionale, à propos notamment des politiques portant sur le commerce énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et pour ce qui est d'élargir l'accès aux services énergétiques dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

37. Pour ce qui est du développement urbain durable, deux ateliers nationaux et deux ateliers de formation régionaux ont été organisé en 2010 afin de développer les capacités des villes secondaires et des petites villes d'Asie et du Pacifique en matière de gestion durable et favorable aux pauvres des déchets solides. Un cours de formation international sur les infrastructures urbaines écoefficaces et durables a été organisé en novembre 2010 en République de Corée, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Centre international de formation urbaine. Deux réunions consultatives sur la bonne gouvernance urbaine ont ouvert la voie à une collaboration interinstitutions pour l'organisation en 2011 du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation.

38. Au titre du Programme conjoint de l'équipe de pays des Nations Unies en Chine relatif au Cadre de partenariat avec la Chine sur les changements climatiques, le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et l'Institut chinois de l'environnement et du développement agricole durable faisant partie de l'Académie chinoise d'agronomie, ont organisé conjointement le Séminaire international sur l'application du mécanisme pour un développement propre dans le secteur agricole : pratiques culturales de conservation des sols et biogaz domestique, en mai 2010 à Beijing. Les participants ont examiné une étude commandée par l'ONUCGMAP sur l'application dans le secteur agricole du mécanisme pour un développement propre; ils ont aussi fait part de leurs succès et discuté des mécanismes pouvant servir à mettre en œuvre une stratégie visant à promouvoir une plus large application dudit mécanisme dans la région.

[9] Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (*Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*) (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

4. Promouvoir de la réduction des risques de catastrophe et des TIC au service du développement

39. La CESAP, en coopération avec la Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes et d'autres partenaires régionaux, a publié *Protecting Development Gains: Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific : The Asia-Pacific Disaster Report, 2010*. Ce rapport, le premier d'une série, a été publié à l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui a eu lieu en octobre 2010 en République de Corée. Il a contribué à mieux faire comprendre aux responsables politiques les risques de catastrophe et les conséquences des catastrophes dans la région de la CESAP.

40. Lors de la deuxième session du Comité sur les technologies de l'information et de la communication, tenue à Bangkok en novembre 2010, la CESAP a lancé la phase I du portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement afin de promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement socioéconomique.

41. À la suite des inondations catastrophiques qui ont frappé le Pakistan en 2010, la CESAP a aidé à l'organisation d'une réunion de haut niveau dont l'objet était de partager l'information sur les bilans récents des inondations, de procéder à un échange d'expérience sur les stratégies de réduction des principaux risques de catastrophe et de recenser les possibilités de coopération régionale. Cela a débouché sur un mécanisme, mis au point par un noyau tripartite composé de la CESAP, de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement du Pakistan, qui devrait permettre d'incorporer la réduction des risques de catastrophe dans les plans de redressement rapide en général, et dans les futurs plans de développement du Pakistan en particulier.

42. Le mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, ayant pour fournir des produits et services fondés sur l'information par satellite pour aider les pays à gérer les sécheresses, a été lancé en septembre 2010 sous l'égide du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable. Certains États membres (Chine, Fédération de Russie, Inde, Pakistan, République de Corée et Thaïlande) et plusieurs organisations internationales (Organisation météorologique mondiale, Association Sud-asiatique de coopération régionale, Comité des typhons, Organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale) ont exprimé leur intention d'appuyer ledit mécanisme.

43. Fin 2010, les pays bénéficiaient du Fonds multidonateur de la CESAP mentionné plus haut, au titre duquel 9,1 millions de dollars environ avaient été alloués à 14 projets, dont 8 étaient encore en cours d'exécution en décembre 2010. Les principaux donateurs du Fonds, à savoir les gouvernements thaïlandais et suédois, ont convenu d'élargir le champ couvert par celui-ci pour inclure l'ensemble de la préparation aux catastrophes naturelles et aux phénomènes climatiques.

44. Parmi les principales réalisations du Fonds figurait le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie (RIMES), qui est opérationnel depuis 2010. Plusieurs autres pays ont officiellement rejoint ce système : Bangladesh, Mongolie, Philippines et Timor-Leste.

45. La CESAP a joué un rôle important dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'élaboration du cycle de programmation 2011-2015 du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide développement des Maldives, ainsi que dans l'incorporation du RIMES dans le programme national de réduction des risques de catastrophe de ce pays. De même, les services consultatifs fournis par la CESAP au Gouvernement du Bhoutan pour l'examen de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes,[10] ont également servi à formuler des stratégies de développement des capacités et à mobiliser le soutien nécessaire à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans quinquennaux de développement de ce pays.

46. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) a lancé un nouveau projet sur le renforcement de la formation en matière d'application des TIC au développement dans les établissements d'enseignement supérieur, avec pour objectif d'accroître la présence de ces technologies dans les programmes universitaires, et de former de futurs cadres dans ce domaine. Le programme phare du CAPFTIC, intitulé « Académie du CAPFTIC pour l'initiation aux TIC des responsables publics », a été étendu à l'Afrique par les soins de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et l'on s'emploie actuellement à l'introduire en Asie de l'Ouest et en Amérique Latine, en partenariat avec les commissions régionales concernées.

5. S'efforcer d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte de la crise financière mondiale

47. Dans le cadre du partenariat entre la CESAP, la BAsD et le PNUD, deux rapports ont été publiés en 2010 comme mentionné plus haut : *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report 2009/10* et *Paths to 2015: MDG Priorities in Asia and the Pacific*. Ces rapports dressaient un bilan des progrès accomplis par les pays de la région dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte de la récente crise économique, et proposaient des politiques permettant de faire face aux multiples défis posés par ces Objectifs. Il y était noté que des progrès impressionnants avaient été enregistrés dans la région Asie-Pacifique en matière de réduction de la pauvreté, mais qu'il existait des écarts croissants aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci.

48. Le Dialogue entre partenaires sur l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement fondées sur les OMD dans les pays d'Asie et du Pacifique, a eu lieu en décembre 2010 à Phnom Penh. Il a été organisé par la CESAP, en collaboration avec le Comité national pour la CESAP, le Gouvernement cambodgien, la BAsD et le PNUD. La réunion avait pour principal objet de contribuer au renforcement des capacités des hauts responsables des pays ayant des besoins particuliers afin qu'ils soient à même d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de développement national fondées sur les Objectifs et d'améliorer les systèmes de prestation de services de base d'ici à 2015 en vue de la réalisation des Objectifs.

[10] A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

49. La Concertation de haut niveau sur le Sommet du G20 à Séoul: perspectives de l'Asie et du Pacifique, a été organisée par la CESAP en octobre 2010 à Bangkok, et a permis, de façon opportune, de déterminer le point du vue des pays non membres du G20 et de la région sur l'ordre du jour du prochain sommet du G20. Y ont participé de hauts responsables venus de 26 pays membres de la CESAP. Le résumé du président a mis l'accent sur d'importantes questions concernant la croissance et le redressement, la réduction des écarts de développement, la stabilité financière et les réformes de la gouvernance mondiale, à l'intention du président du sommet du G20.

50. La CESAP a organisé conjointement avec le Gouvernement du Bangladesh la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, qui a eu lieu à Dhaka en janvier 2010. Cette concertation a été organisée en étroite collaboration avec le Bureau du Haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il a été noté à cette occasion que malgré les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,[11] les pays les moins avancés demeuraient confrontés à de multiples défis en matière de développement, aggravés par les crises alimentaire, énergétique et financière et les changements climatiques. Ces pays avaient besoin d'un appui international accru pour mieux faire face à ces défis.

51. Dans la région du Pacifique, le secrétariat de la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé le Dialogue de haut niveau du Pacifique sur la stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, accueilli par le Gouvernement de Vanuatu à Port-Vila, en février 2010. La réunion a dressé un bilan des progrès accomplis par les petits États insulaires en développement du Pacifique dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice[12] et s'est inquiétée des limites imposées à ces États par la crise économique mondiale (voir E/ESCAP/66/1). Elle a formulé des recommandations quant aux stratégies pouvant permettre de faire face aux conséquences de ces crises. La réunion a noté que, malgré les succès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, aucun des États insulaires en développement du Pacifique n'étaient en voie d'atteindre tous les Objectifs d'ici à 2015.

52. Le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) a publié des études de pays sur l'Indonésie, la Malaisie et le Viet Nam, ayant objet de déterminer les conséquences des changements climatiques liés au phénomène El Niño pour la production des cultures vivrières de base.

53. L'ONUCGMAP, en collaboration avec l'Institut philippin de recherche sur le riz, le Centre pour un développement technologique adapté du Ministère des industries primaires des Fidji et l'Académie des sciences agricoles de la République populaire démocratique de Corée, a organisé des programmes de

[11] A/CONF.191/13, chap. II.

[12] Voir *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.A.4 et corrigendum), chap. I, résolution 1, annexe I.

formation sur les techniques de culture du riz hybride qui avaient été adaptés à la situation locale de chacun de ces pays.

6. Jeter les bases sociales de sociétés plus inclusives et plus résilientes

54. La CESAP a poursuivi son action visant à renforcer la capacité des décideurs et des professionnels de formuler des politiques et programmes destinés à accélérer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées,[13] à travers une série de concertations avec les parties prenantes et d'ateliers de renforcement des capacités. Une réunion d'experts et consultation des parties prenantes pour un bilan de la mise en œuvre de la Décennie pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, 2003-2012[14] s'est tenue en juin 2010 à Bangkok. Elle a rassemblé 43 experts venant des gouvernements et des organisations de personnes handicapées, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et internationales, pour faire le point sur la mise en œuvre de la Décennie. La réunion a aidé à établir un consensus sur la nécessité de proclamer une nouvelle décennie Asie-Pacifique pour la promotion des droits des personnes handicapées.

55. La CESAP a facilité la coopération régionale visant à promouvoir la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,[15] et souligné qu'il était important que les migrations internationales soient mises au service du développement à long terme. La Réunion préparatoire régionale du Forum mondial sur la migration et le développement a été organisée à Bangkok en septembre 2010 par le Groupe de travail thématique Asie-Pacifique sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains; cette réunion était coprésidée par la CESAP et l'Organisation internationale pour les migrations. La déclaration finale a permis aux représentants des gouvernements de mieux négocier leur position lors du Forum mondial sur la migration et le développement qui a eu lieu en novembre 2010 au Mexique.

56. Compte tenu des défis pressant posés aux pays de toute l'Asie et du Pacifique par le vieillissement rapide de leur population, la CESAP, en collaboration avec HelpAge International, a organisé le Séminaire régional sur la promotion de la santé et le vieillissement actif en Asie et dans le Pacifique, en novembre 2010 à Bangkok. Des experts représentant les gouvernements, la société civile et les organisations internationales ont formulé des recommandations concrètes quant à l'action à mener par les gouvernements face aux problèmes sanitaires et aux défis multiples auxquels étaient confrontées les personnes âgées dans la région.

57. En septembre 2010, la CESAP a organisé à Bangkok un atelier régional sur le renforcement des capacités nationales en matière de collecte de statistiques sur la violence contre les femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique, en vue de permettre aux pays de mieux mesurer la violence à l'égard des femmes, et de façon régulière et appropriée. La campagne du Secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes (UNiTE) a été lancée dans la région de l'Asie et du Pacifique en novembre 2010 sous les auspices du

[13] Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

[14] Voir résolution 58/4 de la Commission, en date du 22 mai 2002.

[15] Résolution 45/158 de l'Assemblée générale, annexe.

Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et la coprésidence de la CESAP et d'ONU Femmes.

58. La CESAP a continué à participer à la mise au point de normes internationales concernant le secteur informel, l'emploi informel et la mesure du handicap. Un ancien projet interrégional sur le secteur informel, dirigé par la CESAP, s'est poursuivi par une action interrégionale sur les statistiques du secteur informel dirigée par la Commission économique pour l'Afrique. Les travaux concernant la mesure du handicap ont aidé à doter les bureaux nationaux de statistique participants d'une expertise solide dans ce domaine, en conformité avec les normes internationales. La collaboration interrégionale dans ces différents domaines a contribué à une plus grande sensibilisation au rôle important qui jouent les commissions régionales dans la mise au point de recommandations et des normes internationales.

7. Renforcer les capacités statistiques

59. La CESAP a mis au point un programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, qui a été adopté par son Comité de statistique à sa deuxième session, tenue en décembre 2010 à Bangkok (voir E/ESCAP/67/12). Le Comité a aussi adopté un ensemble de statistiques économiques de base, mis au point par la CESAP et d'autres partenaires de développement, destiné à servir de ligne directrice pour le renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique en Asie et dans le Pacifique.

60. En juin 2010, des experts de 17 États membres ont participé au Forum régional sur l'amélioration des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des faits d'état civil en Asie et dans le Pacifique, organisé par la CESAP en étroite collaboration avec la BAsD, le PNUD et l'Organisation mondiale de la santé. Le Forum a adopté une déclaration finale appelant les gouvernements, avec l'appui de leurs partenaires de développement, à prendre des mesures collectives pour améliorer les statistiques de l'état civil et l'enregistrement des faits d'état civil.

61. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) a publié son Cadre des compétences essentielles pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation, et a restructuré ses propres programmes de formation en tant que partie intégrante du sous-programme de la CESAP sur les statistiques. Par ailleurs, l'ISAP a renforcé sa collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales au titre de son mandat relatif au renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique.

62. La CESAP a contribué à la formulation d'une méthode novatrice pour la conduite d'un recensement de la population et du logement en Afghanistan, et l'amélioration de la fiabilité des données sociodémographiques et économiques temporelles aux niveaux national, provincial et local. Le principal résultat de cette activité a été un ensemble de recommandations destinées à appuyer la présentation de la méthode proposée au Gouvernement afghan et aux acteurs internationaux du développement. En outre, une étroite collaboration s'est instaurée entre la CESAP, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement afghan aux fins de l'élaboration du Plan statistique national et de programmes connexes visant le renforcement des capacités.

III. Conclusion

63. Le secrétariat a accompli des progrès considérables dans le renforcement de ses activités de coopération technique et son action en faveur du développement des capacités à l'appui de l'objectif de développement économique et social inclusif et durable fixé par la Commission. Il y a eu en 2010 une augmentation sensible des contributions en espèces ainsi que du taux d'exécution des projets, ce qui n'aurait pas été possible sans le précieux concours des donateurs et des partenaires de développement de la CESAP.

64. L'action de la CESAP en matière de coopération technique est désormais orientée vers une approche programmatique se fondant sur des programmes intégrés de développement des capacités pour 2011-2013 correspondant aux besoins nouveaux des États membres. Cela permettra de mieux cibler et d'accroître l'impact des programmes de développement des capacités mis en œuvre par le secrétariat au bénéfice des États membres, avec une attention particulière pour les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique. De plus, le secrétariat continuera de créer les synergies stratégiques et opérationnelles nécessaires avec les autres organes des Nations Unies et les organisations sous-régionales en vue d'assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans la région.

Annexe I

Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2010

(fonds d'affectation spéciale)

	Montant en dollars des États-Unis
Azerbaïdjan	2 000,00
Bangladesh	19 000,00
Bhoutan	2 000,00
Brunéi Darussalam	16 000,00
Chine	501 858,49
Fédération de Russie	1 200 000,00
Fidji	4 982,00
Inde	447 390,72
Indonésie	145 346,50
Iran (République islamique d')	76 210,26
Japon	1 823 000,00
Macao (Chine)	31 000,00
Malaisie	44 985,00
Micronésie	5 000,00
Mongolie	15 000,00
Myanmar	3 854,00
Nouvelle-Calédonie	5 517,60
Pakistan	22 348,76
Pays-Bas	255 130,00
Philippines	71 441,34
République de Corée	3 057 938,44
République démocratique populaire lao	4 055,00
Samoa	1 950,00
Singapour	15 000,00
Sri Lanka	20 000,00
Thaïlande	88 000,00
Tonga	1 500,00
Turquie	115 000,00
Viet Nam	12 000,00
Montant total des apports extrabudgétaires de donateurs bilatéraux	**8 007 508,11**

Annexe II

Ressources fournies en 2010 par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique

		Montant en dollars des États-Unis
A.	**Système des Nations Unies**	
i)	Budget ordinaire	
	Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22)	2 730 900,00
	Compte de l'ONU pour le développement	2 802 800,00
	Total partiel I)	5 533 700,00
ii)	Ressources extrabudgétaires	
	Programme des Nations Unies pour le développement	145 642,32
	Fonds des Nations Unies pour la population	239 866,35
	Autres institutions et organismes des Nations Unies	28 358,00
	Total partiel II)	413 866,67
	Montant total des ressources versées par le système des Nations Unies I) + II)	**5 947 566,67**
B.	**Autres organisations**	
	Fondation Bill-et-Melinda-Gates	1 791 240,00
	Fédération chinoise des personnes handicapées	10 000,00
	Union européenne	211 802,22
	Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	267 071,58
	Agence japonaise d'exploration spatiale	100 000,00
	Institut coréen d’économie énergétique	25 500,00
	Korea Energy Management Corporation	173 568,50
	Korea Expressway Corporation	40 680,00
	Organisation mondiale du commerce	97 869,11
	Collège de Zhongshan (Chine)	94 900,00
	Montant total des ressources extrabudgétaires versées par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	**2 812 631,41**
	Total général	**8 760 198,08**

Annexe III

Assistance extrabudgétaire en nature (au titre de prêts non remboursables) en 2010

Japon
(12 mois de travail)

M. Shoji Matsubara
Expert en applications des techniques spatiales
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe
12 mois de travail

République de Corée
(92 mois de travail)

M. Dae-Young Ju
Expert en politique de l'environnement
Division de l'environnement et du développement
1 mois de travail

M. Won-Tae Kim
Expert en politique de l'environnement
Division de l'environnement et du développement
11 mois de travail

M. Kim Dong Cheol
Expert en technologies de l'information, de la communication et de l'espace
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe
2 mois de travail

M. Woo Young Gyu
Expert en technologies de l'information et de la communication
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe
10 mois de travail

M. Song Ouk-Heon
Expert en finance internationale
Division des politiques macroéconomiques et du développement
12 mois de travail

M. Jehak Jang
Expert en gestion de programmes
Division de la gestion du programme
10 mois de travail

M. Duek Yung Ko
Expert en politique sociale
Division du développement social
12 mois de travail

M. Daehi Lee
Expert en coopération commerciale et monétaire
Division du commerce et de l'investissement
12 mois de travail

M. Moo-Young Jo
Expert DTG en transport ferroviaire
Division des transports
12 mois de travail

M. Jong Cheon Son
Expert des programmes et de la formation en matière de TIC
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
5 mois de travail

M^me^ Hui-Suk Yang
Experte administrative
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
5 mois de travail